

COMMUNE DE FILLINGES

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX DE  
TERRASSEMENT POUR LE PROGRAMME IMMOBILIER LES MEULIERES ROUTE DE  
MIJOUET

Le Maire de la Commune de Fillinges (Haute-Savoie),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
- Vu les articles L 411-3 du Code de la Route et L 131-3 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande de Pierre LAUREAU, ALJAMO, 1498, route de Mijouet 74250 FILLINGES du 29 juin 2017
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière, Version consolidée au 04 septembre 2008

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation

Du 3 au 28 juillet 2017 Pierre LAUREAU, ALJAMO est autorisé à faire des travaux de terrassement pour la réalisation d'un programme immobilier au droit du 1544 route de Mijouet

La circulation sera interdite pendant les travaux au droit du chantier à savoir entre les N° 1498 et 1550  
La circulation se fera comme indiqué sur la note ci-jointe

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation de chantier

La signalisation de déviation sera mise en place et entretenue par à l'entreprise réalisant les travaux.

ARTICLE 3 : Prescriptions techniques particulières

Voir plan joints au présent arrêté : accès chantier et installation de chantier.

Une attention particulière doit être apportée aux remblaiements et compactage des voiries provisoires .  
Pour les enrobés prévoir 5 cm de concassé sur le remblai en 0/63 et 150kg/m2 d'enrobé BBSG (6cm). Avant toute intervention l'entreprise devra prendre contact avec le responsable du service voirie de la Commune.

ARTICLE 4 : Transmission

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de REIGNIER ESERY, et tout agent de la Commune régulièrement assermenté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de REIGNIER ESERY (74)
- au service de Police Municipale de la Commune de FILLINGES (74),
- au service voirie de la Commune de FILLINGES (74),
- au directeur des services technique de la commune de FILLINGES (74),
- au SDIS
- à la Communauté de Communes des quatre rivières, Mme BAIS
- au SRB, Mme ROCH,
- à Pierre LAUREAU, ALJAMO, 1498, route de Mijouet 74250 FILLINGES pour diffusion aux entreprises

Fait à Fillinges, le 30 juin 2017.

Le maire,  
Bruno FOREL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.  
Affiché le 30 juin 2017.